

Les syndicats ne peuvent pas avoir d'autorité sans responsabilité, pas plus que la direction ne peut assumer ses responsabilités sans avoir les pouvoirs correspondants. Les syndicats devraient investir les millions de dollars qui dorment dans les fonds de grève à l'achat d'actions des entreprises et les travailleurs devraient être encouragés à essayer les pertes comme ils récoltent les profits.

Travaillons ensemble à l'établissement de meilleures relations de travail. Travaillons ensemble à la création d'un Canada plus fort.

* * *

L'ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, malgré ce que le dernier député vient de dire et malgré l'attitude injuste et le mépris témoignés par le gouvernement conservateur envers ses employés, l'Alliance de la fonction publique a organisé une manifestation monstre sur la Colline parlementaire aujourd'hui, qui s'est déroulée dans le calme.

Pourtant, pendant que les manifestants chantaient, le gouvernement a tenté de provoquer un affrontement. Vers la fin de la manifestation, qui a duré une heure, l'escouade anti-émeutes est apparue. Daryl Bean et les dirigeants de l'Alliance ont demandé aux membres de résister à la tentation de réagir. Ils ont obéi.

La question à se poser est celle-ci: Pourquoi le gouvernement a-t-il tenté délibérément de provoquer un affrontement?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

En 1986, sous la pression des Américains, le gouvernement a imposé un droit de 15 p. 100 à l'exportation de bois d'oeuvre canadien. L'Accord de libre-échange est en vigueur depuis plus de deux ans, mais il y a un mois seulement que le gouvernement a aboli ce droit. Les Américains menacent d'user de représailles en exigeant un nouveau droit de 15 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien.

Nous croyons savoir que le premier ministre a discuté du problème lors de ses entretiens avec le président des

États-Unis à Kennebunkport au mois d'août. S'il en a discuté avec lui, quel engagement le premier ministre a-t-il obtenu du président des États-Unis à cet égard?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai informé le président des États-Unis de notre intention de mettre fin au protocole d'entente, étant donné qu'on avait satisfait à toutes les exigences, que l'intérêt collectif des Canadiens et les exigences du droit commercial international justifiaient cette décision et que le gouvernement du Canada se proposait de la mettre en oeuvre.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, la réponse du premier ministre ne nous donne pas satisfaction parce qu'à ce moment-ci, comme le premier ministre le sait très bien, au Québec, on avait réussi à réduire la taxe de 15 p. 100 à 3,5 p. 100. Et à tous les soirs, à la télévision, on voit des fermetures d'usines dans ce domaine, aussi bien au Lac-Saint-Jean qu'en Gaspésie, en Mauricie, en Abitibi ou dans les Cantons de l'Est. Est-ce que le premier ministre peut nous assurer qu'il n'y aura pas une nouvelle taxe de 15 p. 100 qui causerait un désordre absolument incroyable pour l'industrie du bois dans la province de Québec?

• (1420)

[Traduction]

L'hon. Michael Wilson (ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a dit, nous croyons que le protocole d'entente a rempli son objet. Au moment de sa conclusion, il avait apporté une certaine détente au sortir d'un conflit commercial chargé d'émotion.

Depuis, les provinces ont mis en oeuvre un certain nombre de mesures de remplacement visant à réduire ou, dans certains cas, à éliminer la taxe sur les exportations. Nous croyons maintenant que le temps est venu de redonner des bases commerciales normales au commerce des produits de bois d'oeuvre, et c'est exactement ce que nous comptons faire.

L'hon. Jean Chrétien (chef de l'opposition): Monsieur le Président, nous voudrions savoir du gouvernement s'il a obtenu un engagement du président des États-Unis à cet égard, si la question a été abordée avec lui en août, car il existe dans la loi américaine sur le commerce extérieur un article 301 exigeant l'approbation du président avant la mise en application d'une mesure.